

Pass Jeunes 76

Le Conservatoire Arthur Honegger de la Ville du Havre est affilié au « **Pass Jeunes 76** » proposé par le Département de la Seine-Maritime. Ce dispositif permet à un foyer habitant la Seine-Maritime de bénéficier, sous certaines conditions, d'une **aide pour l'inscription d'un ou plusieurs enfant(s) à une structure sportive et/ou culturelle/artistique.**

Qui peut en bénéficier pour l'année scolaire 2025-2026 ?

- Les personnes résidant en Seine-Maritime ;
- **ET** ayant un/des enfant(s) nés entre le 16 septembre 2010 et le 31 décembre 2019
- **ET** étant bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) pour l'année en cours ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Comment ?

Pour que l'aide soit directement déduite de votre facture :

- **En faisant impérativement la demande via internet sur le portail du site du Département**
https://mesdemarches.seinemaritime.fr/e_service/service-en-ligne-pass-jeunes-76/
- En choisissant la spécialité culturelle (et non sportive) et le « club/association » COMMUNE DU HAVRE
- Du 1^{er} octobre 2025 au 11 novembre 2025
- **Jusqu'au 15 janvier 2026** (passé le 11/11/2025, le Pass Jeunes 76 ne pourra être déduit directement de la facture et fera donc l'objet d'un remboursement)
- **ET** en transmettant l'attestation ARS ou AEEH au Conservatoire (à l'attention de Magali BRUNEAU : magali.bruneau@lehavre.fr) ou en le téléchargeant dans le dossier de demande de Pass Jeunes 76 sur le site du Département.

Combien ?

50% des frais de scolarité dans la limite de 30€.

ATTENTION

Le Conservatoire ne procèdera à aucune inscription sur le portail du Département
Toute demande d'aide faite après le 11 novembre 2025 ne pourra être prise en compte dans la facture et fera l'objet, après validation par le Département, d'un remboursement tardif.

Infos et renseignements sur : https://mesdemarches.seinemaritime.fr/e_service/service-en-ligne-pass-jeunes-76/

Contact : passjeunes76@seinemaritime.fr